

Etabli le :

INFORMATION GÉNÉRALE

Par mesure de simplification, seules les terminologies masculines ont été retenues pour les différentes fonctions. Les appellations sont également valables au féminin.

1. IDENTIFICATION DU POSTE

- Titre et grade : Chef opérationnel, capitaine
- Classification : 8
- Titulaire :
- Taux d'activité : 100%

2. INCORPORATION

- Division : Opérationnelle
- Subdivision : -
- Type d'unité : -

3. POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

- Subordonné à : Commandant
- Postes directement subordonnés :
 - Chef police secours
 - Chef prévention et voie publique

4. MODES DE REMPLACEMENT

- Le titulaire remplace : Chef police secours
Dans les domaines suivants : Tous
- Le titulaire est remplacé par : Chef police secours
Dans les domaines suivants : Tous

5. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE (raison d'être et mission générale)

- "Il assure la conduite de la division opérationnelle et en définit les objectifs. Supervise, coordonne et contrôle l'activité du personnel en uniforme. En matière opérationnelle, il est le répondant interne et externe de la PRM. A ce titre, il engage les ressources à disposition et participe aux groupes de travail ad hoc"

6. FORMATION ET EXPÉRIENCE REQUISE

- Brevet fédéral de policier ou titre jugé équivalent
- Certificate of advanced Studies en CEP (ISP) ou titre jugé équivalent
- Plusieurs années d'expérience réussies dans une fonction de cadre

7. APTITUDE ET ATTITUDES REQUISES

8. TÂCHES PRINCIPALES

- Diriger la division opérationnelle
- Superviser l'activité des subdivisions police secours et prévention-voie publique
- Définir les objectifs opérationnels et évaluer leur réussite
- Contrôler la qualité des actes métier de police. Veiller à leur adéquation avec les directives fédérales, cantonales et internes
- Planifier et conduire des opérations de police
- Conduire les rapports opérationnels selon le rythme de conduite défini
- Officier comme répondant opérationnel interne et externe
- Participer aux groupes de travail et aux séances opérationnelles
- Participer au recrutement du personnel et à la sélection des cadres
- Offrir de la flexibilité et de la disponibilité. Etre prêt à exécuter d'autres tâches, activités, en relation avec la fonction, à la demande de sa hiérarchie et pour le besoin du service

9. INDICATIONS PARTICULIÈRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

- Assurer des services de permanence
- Assermentation
- Aptitude à faire usage des armes de service et des moyens de contraintes exigés par la fonction
- Horaire Etat-major
- Nationalité suisse

SIGNATURES

Titulaire : _____ Date : _____

Officier responsable : _____ Date : _____